



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS Engineering Professional Serv	
Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-198132/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client 1000348132	Date 2020-04-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-606-37486	
File No. - N° de dossier 606el.47419-198132	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-05-01	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mansour, Silvana	Buyer Id - Id de l'acheteur 606el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9935 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Ce document comprend des réponses aux questions soulevées de la part de soumissionnaires potentiels ainsi qu'une modification.

Question 29 :

Exigence cotée CE3: la réponse d'un soumissionnaire doit décrire son plan de gestion des talents, qui comprend 5 composants, puis 6 sous-composants supplémentaires pour recevoir des points. Il s'agit d'une quantité importante d'informations à transmettre dans un délai aussi court de 1 500 mots. Limiter le nombre de mots à ce degré empêche les soumissionnaires de démontrer de manière approfondie et précise qu'ils satisfont à toutes les composantes et sous-composantes de cette exigence. Cela conduira également à des déclarations incomplètes sur les processus / plans d'un soumissionnaire, ce qui dévalue l'objectif derrière l'exigence.

Pour permettre des réponses de soumission plus fortes, la Couronne peut-elle augmenter la limite de mots pour CE3 à 2,500 mots?

Réponse 29 :

Le Canada est d'accord pour augmenter la limite de mots pour CE3 à 2,500 mots. Voir la modification ici-bas.

Question 30 :**Exigences de ressource « I.11 - Architecte de la technologie »**

L'exigence cotée C2.2 exige que la ressource proposée possède une expérience dans la réalisation de tâches « qui appuient les projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage » exigeant chaque projet admissible à avoir une durée minimale de 12 mois.

- Il est courant, notamment dans le secteur privé, que ces projets soient beaucoup plus courts. En limitant l'exigence aux projets qui ne durent que 12 mois et plus, la Couronne pénalise les projets qui satisfont à toutes les exigences et ont simplement été achevés plus rapidement.

- Pour obtenir tous les points, une ressource doit avoir 5 projets ou plus. Une ressource doit avoir ses projets de migration vers le cloud parfaitement espacés par incréments de 12 mois, sinon l'expérience requise peut remonter bien au-delà de 5 ans (lorsque les migrations désuètes vers le cloud étaient beaucoup moins courantes).

La Couronne peut-elle modifier le critère C2.2 pour «I.11 - Architecte de technologie» pour permettre les projets d'une durée minimale de six (6) mois?

Réponse 30 :

Le Canada a examiné la demande. L'exigence d'un projet éligible est réduite à une durée minimale de 9 mois pour garantir qu'il y a toujours une taille et une complexité suffisantes et l'attribution des points est augmentée à 10 points par projet éligible, ce qui permettra d'attribuer des points complets à une ressource avec 3 projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage. Voir la modification ici-bas.

Question 31 :

Amendement 006, réponse n ° 28 - la Couronne peut-elle confirmer que pour démontrer son expérience aux critères suivants :

- CO2 : le soumissionnaire doit fournir jusqu'à (un maximum de) deux (2) contrats de services informatiques professionnels séparés et distincts pour deux clients différents et distincts?
- CO3 : le soumissionnaire doit fournir deux (2) contrats de services professionnels en TI distincts et distincts pour deux clients différents et distincts?

Réponse 31 :

CO2 : Non. Le soumissionnaire peut fournir deux contrats de services professionnels informatiques séparés et distincts pour le même client, ou le soumissionnaire peut fournir deux contrats de services professionnels informatiques pour des clients différents et distincts, ou le soumissionnaire peut fournir un contrat de services professionnels informatiques.

CO3 : Non. Le soumissionnaire peut fournir deux contrats de services professionnels informatiques séparés et distincts pour le même client, ou le soumissionnaire peut fournir deux contrats de services professionnels informatiques pour des clients différents et distincts, ou le soumissionnaire peut fournir un contrat de services professionnels informatiques.

Question 32 :

Degrés, désignations et certifications délivrés par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada (Référence de la DP: iii. Justification de la conformité technique, (v) Pour les ressources proposées, (B), pages 14-15)

En raison de la pandémie de COVID-19 et à la lumière des recommandations les plus récentes en matière de santé publique, les organisations approuvées par le CICDI ont temporairement suspendu les opérations internes ou traitent des demandes qui étaient déjà en cours. Étant donné que les délais de traitement des demandes d'évaluation des diplômes universitaires

seront considérablement retardés pendant cette période, nous vous prions de bien vouloir modifier ainsi l'exigence (v) pour les ressources proposées, (b) aux pages 14-15 de la DP :

« Université ou collège reconnus Comprend toute université ou tout collège canadiens ainsi que toute université ou tout collège internationaux figurant dans la Base de données mondiale sur l'enseignement supérieur (« WHED ») fournie par l'Association internationale des universités, disponible à l'adresse suivante : https://www.whed.net/results_institutions.php. »

Réponse 32 :

Pendant la période où l'achèvement des services d'évaluation des diplômes d'études est touché par la pandémie COVID-19, l'ASFC acceptera les degrés ou diplômes internationaux obtenus dans les domaines d'études décrits dans les critères et émis par les établissements d'enseignement supérieur qui figurent dans la Base de données mondiale sur l'enseignement supérieur (« WHED ») (<https://www.whed.net/About.html>). Il appartiendra au soumissionnaire de démontrer que le domaine d'études est similaire au domaine d'études décrit dans les critères. Si le degré ou diplôme n'a pas été délivré en anglais ou en français, le soumissionnaire devra fournir une traduction ainsi qu'une copie du diplôme original.

Question 33 :

En ce qui concerne la DP section d) de la vérification des références, (ii) et (iii) (page 22)

Avec les récentes directives COVID-19 et les limitations d'accès à distance qu'éprouvent certaines organisations, il peut y avoir des délais importants lorsque nos références clients sont en mesure de répondre à leurs courriels. Dans cette optique, la Couronne pourrait-elle prolonger la fenêtre de réponse de 5 jours ouvrables à 10 jours ouvrables?

Réponse 33 :

Le Canada a examiné la demande, toutefois la fenêtre de réponse de 5 jours pour les références clients demeure inchangée.

MODIFICATION

À LA PIÈCE JOINTE 4.2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

1.1 CRITÈRES COTÉS POUR L'EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE

SUPPRIMER :

<p>CE3</p>	<p><u>Plan de gestion des talents</u></p> <p>Le soumissionnaire devrait décrire le plan de gestion des talents qu'il propose mettre en œuvre dans le contrat subséquent. Ce plan devrait décrire comment le soumissionnaire prévoit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Composer avec le roulement des ressources et le minimiser; b. Maintenir les connaissances et l'expertise liées aux exigences de l'Agence des services frontaliers du Canada pendant toute la durée du contrat subséquent, pendant et entre les autorisations de tâche; c. Veiller à ce que les ressources se tiennent à jour des changements technologiques tout au long du contrat; d. Veiller à ce qu'il soit en mesure de proposer à l'Agence des services frontaliers du Canada des ressources qualifiées dans les cinq (5) jours suivant la réception d'une demande. <p>La soumission du soumissionnaire devrait être pertinente aux exigences de l'ASFC, elle ne devrait pas dépasser 1 500 mots, et elle devrait être fournie au moyen du formulaire CE3.</p>	<p>30</p>	<p>5 points seront attribués pour chacun des éléments donnés ci-dessous :</p> <p>Aucune démonstration = 0 point</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le processus qu'utilise le soumissionnaire pour maintenir son inventaire des ressources actives à jour et comment l'addition et la validation de l'expertise des nouvelles ressources sont effectuées; 2. L'identification des personnes devant maintenir les connaissances liées aux exigences de l'ASFC, la fréquence selon laquelle ces connaissances sont maintenues, et le moyen de les communiquer dans l'entreprise; 3. Une explication de la façon dont le soumissionnaire garde le contact avec le client pour connaître son degré de satisfaction au sujet des résultats ou des produits livrables attendus; 4. Une explication de la façon dont le soumissionnaire garde le contact avec les ressources utilisées dans le cadre du contrat; 5. Le processus qu'utilise le soumissionnaire pour s'assurer de pouvoir proposer rapidement des ressources qualifiées de remplacement qui ont les connaissances et l'expertise spécialisées 	
-------------------	--	------------------	---	--

			requis; 6. Une explication de la façon dont le soumissionnaire s'assure que les connaissances et les compétences de ses ressources qui sont liées aux produits livrables du contrat seront tenues à jour pendant toute la durée du contrat.	
--	--	--	--	--

INSÉRER :

CE3	<p><u>Plan de gestion des talents</u></p> <p>Le soumissionnaire devrait décrire le plan de gestion des talents qu'il propose mettre en œuvre dans le contrat subséquent. Ce plan devrait décrire comment le soumissionnaire prévoit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Composer avec le roulement des ressources et le minimiser; b. Maintenir les connaissances et l'expertise liées aux exigences de l'Agence des services frontaliers du Canada pendant toute la durée du contrat subséquent, pendant et entre les autorisations de tâche; c. Veiller à ce que les ressources se tiennent à jour des changements technologiques tout au long du contrat; d. Veiller à ce qu'il soit en mesure de proposer à l'Agence des services frontaliers du Canada des ressources qualifiées dans les cinq (5) jours suivant la réception d'une demande. 	30	<p>5 points seront attribués pour chacun des éléments donnés ci-dessous :</p> <p>Aucune démonstration = 0 point</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le processus qu'utilise le soumissionnaire pour maintenir son inventaire des ressources actives à jour et comment l'addition et la validation de l'expertise des nouvelles ressources sont effectuées; 2. L'identification des personnes devant maintenir les connaissances liées aux exigences de l'ASFC, la fréquence selon laquelle ces connaissances sont maintenues, et le moyen de les communiquer dans l'entreprise; 3. Une explication de la façon dont le soumissionnaire garde le contact avec le client pour connaître son degré de satisfaction au sujet des résultats ou des produits livrables attendus; 4. Une explication de la 	
------------	---	-----------	---	--

	<p>La soumission du soumissionnaire devrait être pertinente aux exigences de l'ASFC, elle ne devrait pas dépasser 2 500 mots, et elle devrait être fournie au moyen du formulaire CE3.</p>		<p>façon dont le soumissionnaire garde le contact avec les ressources utilisées dans le cadre du contrat;</p> <p>5. Le processus qu'utilise le soumissionnaire pour s'assurer de pouvoir proposer rapidement des ressources qualifiées de remplacement qui ont les connaissances et l'expertise spécialisées requises;</p> <p>6. Une explication de la façon dont le soumissionnaire s'assure que les connaissances et les compétences de ses ressources qui sont liées aux produits livrables du contrat seront tenues à jour pendant toute la durée du contrat.</p>	
--	---	--	---	--

À LA PIÈCE JOINTE 4.2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

EXIGENCES COTÉES POUR LES RESSOURCES

I.11 Architecte de technologie – niveau 3

SUPPRIMER :

C2.2	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation des tâches suivantes qui appuient les projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage :</p> <ul style="list-style-type: none"> collecte de données sur les applications existantes des clients : architecture, charges de travail, services, volumes de 	30	6 points par projet, jusqu'à concurrence de 5 projets (30 points)		
-------------	---	-----------	---	--	--

	<p>données, utilisateurs, exigences de soutien et exigences de réseau et d'autres exigences d'infrastructure;</p> <ul style="list-style-type: none">• réalisation d'évaluations liées à l'infonuagique et d'analyses des charges de travail et des services pour les charges de travail qui représentent de bons candidats pour la migration;• schématisation des ressources et des services d'environnement de source par rapport aux ressources et aux services de cible;• définition et conception des applications, des plateformes et des architectures d'hébergement d'avenir adéquates dans les nuages public et privé;• conception d'une architecture de nuage qui répond aux exigences non fonctionnelles clés (sécurité, conformité, rendement, résilience et accessibilité);• surveillance de la migration des charges de travail et des capacités (p. ex. reprise après catastrophe, archivage et sauvegarde);• mise à profit de services précis d'infonuagique (p. ex. application Web plateforme comme service, gestionnaire de ressources, etc.) pour la mise en œuvre des modèles souhaités d'exploitation en nuage et l'habilitation des capacités de développement et d'exploitation.				
--	---	--	--	--	--

Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de douze (12) mois et comprendre la réalisation d'au moins trois des tâches énumérées.				
--	--	--	--	--

INSÉRER :

C2.2	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation des tâches suivantes qui appuient les projets de migration des applications déshuées à l'informatique en nuage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collecte de données sur les applications existantes des clients : architecture, charges de travail, services, volumes de données, utilisateurs, exigences de soutien et exigences de réseau et d'autres exigences d'infrastructure; • réalisation d'évaluations liées à l'infonuagique et d'analyses des charges de travail et des services pour les charges de travail qui représentent de bons candidats pour la migration; • schématisation des ressources et des services d'environnement de source par rapport aux ressources et aux services de cible; • définition et conception des applications, des plateformes et des architectures d'hébergement d'avenir adéquates dans les nuages public et privé; • conception d'une 	30	10 points par projet, jusqu'à concurrence de 3 projets (30 points)		
-------------	--	-----------	--	--	--

	<p>architecture de nuage qui répond aux exigences non fonctionnelles clés (sécurité, conformité, rendement, résilience et accessibilité);</p> <ul style="list-style-type: none"> • surveillance de la migration des charges de travail et des capacités (p. ex. reprise après catastrophe, archivage et sauvegarde); • mise à profit de services précis d'infonuagique (p. ex. application Web plateforme comme service, gestionnaire de ressources, etc.) pour la <i>mise en œuvre</i> des modèles souhaités d'exploitation en nuage et l'habilitation des capacités de développement et d'exploitation. <p>Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de neuf (9) mois et comprendre la réalisation d'au moins trois des tâches énumérées.</p>				
--	---	--	--	--	--

À L' APPENDICE C DE L'ANNEXE A - CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE

2.0 Critères cotés d'évaluation des ressources :

I.11 Architecte de technologie – niveau 3

SUPPRIMER :

C5.2	<p>L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation des tâches suivantes qui appuient les projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collecte de données sur les 	30	6 points par projet, jusqu'à concurrence de 5 projets (30 points)		
-------------	--	-----------	---	--	--

	<p>applications existantes des clients : architecture, charges de travail, services, volumes de données, utilisateurs, exigences de soutien et exigences de réseau et d'autres exigences d'infrastructure;</p> <ul style="list-style-type: none">• réalisation d'évaluations liées à l'infonuagique et d'analyses des charges de travail et des services pour les charges de travail qui représentent de bons candidats pour la migration;• schématisation des ressources et des services d'environnement de source par rapport aux ressources et aux services de cible;• définition et conception des applications, des plateformes et des architectures d'hébergement d'avenir adéquates dans les nuages public et privé;• conception d'une architecture de nuage qui répond aux exigences non fonctionnelles clés (sécurité, conformité, rendement, résilience et accessibilité);• surveillance de la migration des charges de travail et des capacités (p. ex. reprise après catastrophe, archivage et sauvegarde);• mise à profit de services précis d'infonuagique (p. ex. application Web plateforme comme service, gestionnaire de ressources, etc.) pour la <i>mise en œuvre</i> des modèles souhaités d'exploitation en nuage et l'habilitation des capacités de développement et d'exploitation. <p>Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de douze (12) mois et</p>				
--	--	--	--	--	--

	comprendre la réalisation d'au moins trois des tâches énumérées :				
--	---	--	--	--	--

INSÉRER :

C5.2	<p>L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation des tâches suivantes qui appuient les projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collecte de données sur les applications existantes des clients : architecture, charges de travail, services, volumes de données, utilisateurs, exigences de soutien et exigences de réseau et d'autres exigences d'infrastructure; • réalisation d'évaluations liées à l'infonuagique et d'analyses des charges de travail et des services pour les charges de travail qui représentent de bons candidats pour la migration; • schématisation des ressources et des services d'environnement de source par rapport aux ressources et aux services de cible; • définition et conception des applications, des plateformes et des architectures d'hébergement d'avenir adéquates dans les nuages public et privé; • conception d'une architecture de nuage qui répond aux exigences non fonctionnelles clés (sécurité, conformité, rendement, résilience et accessibilité); • surveillance de la migration des charges de travail et 	30	10 points par projet, jusqu'à concurrence de 3 projets (30 points)		
-------------	---	-----------	--	--	--

	<p>des capacités (p. ex. reprise après catastrophe, archivage et sauvegarde);</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise à profit de services précis d'infonuagique (p. ex. application Web plateforme comme service, gestionnaire de ressources, etc.) pour la mise en œuvre des modèles souhaités d'exploitation en nuage et l'habilitation des capacités de développement et d'exploitation. <p>Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de neuf (9) mois et comprendre la réalisation d'au moins trois des tâches énumérées :</p>				
--	--	--	--	--	--

À LA PIÈCE JOINTE 4.3 - FORMULAIRES DE RÉPONSE DES SOUMISSIONNAIRES AUX CRITÈRES CORPORATIFS OBLIGATOIRES

SUPPRIMER :

FORMULAIRE CE3

FORMULAIRE CE3 PLAN DE GESTION DES TALENTS
<p>Le soumissionnaire devrait décrire le plan de gestion des talents qu'il propose mettre en œuvre dans le contrat subséquent.</p> <p>La soumission du soumissionnaire devrait être pertinente aux exigences de l'ASFC, et elle ne devrait pas dépasser 1 500 mots.</p>
<p>Insérer le plan de gestion des talents ici.</p>

INSÉRER :**FORMULAIRE CE3**

FORMULAIRE CE3 PLAN DE GESTION DES TALENTS
<p>Le soumissionnaire devrait décrire le plan de gestion des talents qu'il propose mettre en œuvre dans le contrat subséquent.</p> <p>La soumission du soumissionnaire devrait être pertinente aux exigences de l'ASFC, et elle ne devrait pas dépasser 2 500 mots.</p>
<p>Insérer le plan de gestion des talents ici.</p>

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉES